



INSTRUCTIONS

Formule 19: DEMANDE D'ANNULATION OU DE CHANGEMENT DE DÉNOMINATION D'EMPRUNT D'UNE SOCIÉTÉ *LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS*

Note: Tous les documents envoyés au registraire doivent être conformes aux articles 2 à 8 du *Règlement sur les sociétés par actions*. *VEUILLEZ REMPLIR TOUTES LES SECTION OU INSCRIRE LA MENTION « N/A » SI AUCUNE RÉPONSE NE S'APPLIQUE.*

Rubrique 1 Donner la dénomination sociale complète de la société.

NOTE : Remplir soit la rubrique 2, soit la rubrique 3

Rubrique 2 La présente case doit être remplie si la société souhaite exercer une activité commerciale sous la dénomination sociale sous laquelle elle a été enregistrée. Donner la dénomination d'emprunt sous laquelle elle a exercé une activité commerciale et qu'elle souhaite maintenant annuler.

Rubrique 3 La présente case doit être remplie si la société souhaite exercer une activité commerciale sous une dénomination d'emprunt différente de celle sous laquelle elle exerce actuellement son activité commerciale. Donner la dénomination d'emprunt sous laquelle elle souhaite exercer une activité commerciale.

Rubrique 4 Donner les motifs du changement demandé. La dénomination sociale sous laquelle la société souhaite exercer une activité commerciale doit être conforme à l'article 283 de la Loi sur les sociétés par actions et aux dispositions du Règlement sur les sociétés par actions qui ont trait aux dénominations sociales.